



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Instruments de musique

Question écrite n° 37542

#### Texte de la question

M Roland Blum attire l'attention de M le ministre de la culture et de la communication sur les dangers que guettent l'avenir du basson français. Deux catégories de basson sont jouées dans le monde, l'un d'origine allemande dit basson allemand ou Fagott, l'autre de facture et de tradition française, dit basson français. Or le basson français est menacé. En effet, de récents concours de recrutement, afin de pourvoir à des postes de basson dans des opéras précisaient dans leur règlement qu'ils étaient réservés aux instrumentistes jouant le système allemand. Par ailleurs, l'administration du futur opéra de la Bastille aurait annoncé son intention de n'utiliser que des bassons allemands. Si cet état de fait devait se poursuivre, il est à noter que tous les instruments appartenant aux conservatoires comme aux particuliers devraient être remplacés par des instruments d'importation. De ce fait, c'est tout un pan de la lutherie française qui disparaîtrait. D'autre part, que représenterait la valeur d'un diplôme d'État ne permettant pas de se présenter dans un concours en France ? Il lui demande quelles mesures il envisage de prendre afin de garantir la pérennité de cet élément du patrimoine national.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Blum Roland](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37542

**Rubrique :** Musique

**Ministère interrogé :** culture et communication

**Ministère attributaire :** culture et communication

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 mars 1988, page 951